

09/03/2004



**Communiqué de presse
FEM/1282**

**Commission de la condition
de la femme**

12^e séance – après-midi

**LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME EST SAISIE DE
PROJETS DE RESOLUTION, NOTAMMENT SUR LES FEMMES ET LE
VIH/SIDA, LES FEMMES AFGHANES ET LES FEMMES PALESTINIENNES**

Notant avec beaucoup d'inquiétude que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie du VIH/sida, les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont, par la voix de l'Angola, présenté cet après-midi tel qu'oralement amendé à la Commission de la condition de la femme un projet de résolution intitulé « Les femmes et les filles face au VIH/sida »*. Doté d'un dispositif de 15 paragraphes, le texte, qui doit faire l'objet de négociations, souligne, entre autres, que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont des éléments fondamentaux des efforts visant à réduire leur vulnérabilité face au VIH/sida. Le Groupe des 77 et de la Chine recommandent donc à la Commission de demander aux gouvernements de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer l'indépendance économique des femmes et de défendre leurs libertés et leurs droits fondamentaux. Les mêmes gouvernements devront être appelés, selon les coauteurs, à redoubler d'efforts pour lutter contre les stéréotypes, la stigmatisation et les attitudes sexistes.

La situation des femmes et des filles en Afghanistan** a fait l'objet d'un autre projet de résolution sur lequel la Commission est également invitée à tenir des négociations. Présenté par l'Irlande, au nom de l'Union européenne, des pays candidats et des pays associés, le projet de texte se félicite de l'inclusion dans la nouvelle Constitution du pays d'une disposition consacrant l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. Les coauteurs du texte recommandent à la Commission l'adoption de 21 mesures à l'intention de l'Administration transitoire afghane et du futur Gouvernement dont celles relatives à une application intégrale des dispositions de la nouvelle Constitution, à l'inscription des femmes sur les listes électorales et à leur participation sans restriction aux scrutins au sein des instances locales, provinciales et nationales. Tout en encourageant l'ONU, les donateurs et la société civile de continuer à fournir

une assistance financière et technique, le projet de résolution invite ces entités à établir une politique et fournir des ressources de façon à intégrer une optique non sexiste dans les programmes et activités, et veiller à ce que les femmes bénéficient autant que les hommes de ces programmes dans tous les secteurs. La dernière vise la nomination immédiate d'un conseiller principal pour les questions d'égalité des sexes à la Mission de l'ONU en Afghanistan.

Le projet sur la situation des Palestiniennes et à l'aide à leur apporter*** qui a été présenté tel qu'oralement amendé par le Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, est doté d'un dispositif de sept paragraphes dont l'un demande à la communauté internationale de continuer à fournir d'urgence l'assistance et les services nécessaires pour soulager la crise humanitaire aiguë à laquelle sont confrontées les Palestiniennes et leur famille et de contribuer à la réorganisation des institutions palestiniennes pertinentes.

Sur un tout autre chapitre, le Guatemala a présenté un projet de décision sur les communications relatives à la condition de la femme****. Les coauteurs de ce projet de texte proposent à la Commission de la condition de la femme de prier le Secrétaire général d'incorporer dans le rapport annuel sur les communications confidentielles et non confidentielles qu'il présente à la Commission, des informations reçues par les institutions spécialisées, les commissions régionales et les autres organismes des Nations Unies, y compris les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme.

La Commission a par ailleurs été saisie d'un projet de résolution sur la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés***** qui a été présenté par le Bangladesh.

La Commission a entamé, vendredi dernier, ses négociations sur les conclusions concertées relatives aux deux thèmes de la session « La participation des femmes au processus de paix » et « Le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de la femme ». Elle négociera, en outre, les projets de texte qui lui seront présentés au fur et à mesure.

La présentation de projets de résolution et décision se poursuivra, demain mercredi 10 mars à 10 heures.

* E/CN.6/2004/L.4

** E/CN.6/2004/L.1

*** E/CN.6/2004/L.2

**** E/CN.6/2004/L.7

***** E/CN.6/2004/L.5

* *** *